

**Avis n° 2022/06**  
relatif à l'admission par l'État d'un diplôme  
de l'École supérieure d'agronomie de  
l'Institut national polytechnique Félix-Houphouët-Boigny  
(INP-HB-ESA COTE D'IVOIRE)

**Établissement / École**

Nom :	École supérieure d'agronomie de l'Institut national polytechnique Félix-Houphouët-Boigny
Sigle :	INP-HB-ESA COTE D'IVOIRE
Type :	Établissement d'enseignement supérieur public en Côte d'Ivoire
Académie :	École étrangère
Site de l'école :	Yamoussoukro, Côte d'Ivoire

**Objet de la demande d'admission par l'État**

**Catégorie NAD** (Nouvelle admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers) :  
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'agronomie de l'Institut national polytechnique Félix-Houphouët-Boigny, spécialité Ingénieur Agronome, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1, L642-7 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'agronomie de l'Institut national polytechnique Félix-Houphouët-Boigny ;
- Vu le rapport établi par Olivier AMMANN (membre de la CTI et rapporteur principal), Joël MOREAU (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Jean NOCQUET (expert auprès de la CTI), Olivier GENDRY (expert auprès de la CTI) et Alain SANOGO (expert international auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 juin 2022 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Nouvelle admission par l'Etat des diplômés étrangers suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'agronomie de l'Institut national polytechnique Félix-Houphouët-Boigny, spécialité Ingénieur agronome	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2024-2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'École**

- Formaliser et systématiser une politique d'évaluation des enseignements.

**Pour la formation**

- Poursuivre le déploiement de la démarche compétences et l'opérationnaliser ;
- Poursuivre et rendre systématique la mobilité internationale ;
- Mettre en œuvre le plan d'action pour l'obligation d'un niveau B2 en anglais ;

- Positionner la validation des crédits à la validation des UE ;
- Diversifier les approches pédagogiques au sein de la formation, en particulier la pédagogie par projet.

**Avis favorable pour l'attribution du label européen EUR-ACE®, pour les formations d'ingénieur, niveau master, au diplôme suivant**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Diplômé de l'École supérieure d'agronomie de l'Institut national polytechnique Félix-Houphouët-Boigny, spécialité Ingénieur agronome	2022	2024-2025

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 juin 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 juillet 2022



La présidente  
Elisabeth CRÉPON